



## Secrétariat général (SG)

Genève, le 20 novembre 2024

Référence: **CL-24/69**  
Contact: Preetam Maloor/  
Béatrice Pluchon  
Courriel: [wtpf@itu.int](mailto:wtpf@itu.int)

Aux États Membres de l'UIT

Objet: **Appel à manifestation d'intérêt pour accueillir le septième Forum mondial des politiques de télécommunication/des technologies de l'information et de la communication (FMPT-26)**

Madame, Monsieur,

Comme indiqué dans la Lettre circulaire [CL-24/22](#), la Conférence de plénipotentiaires, en vertu de sa Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022), a décidé de maintenir le Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (FMPT) en tant que cadre pour débattre des politiques de télécommunication/TIC et des questions de réglementation, en particulier des problèmes mondiaux et intersectoriels, et pour procéder à des échanges de vues et de renseignements à cet égard, sans que les résultats de ses travaux aient un caractère contraignant.

À sa session de 2024, le Conseil a décidé, par sa [Décision 641](#), de convoquer le septième FMPT (FMPT-26), pour une durée de trois jours au premier semestre de 2026, les dates et le lieu devant être déterminés à sa prochaine session.

Le Centre international de conférences de Genève n'ayant aucune disponibilité en 2026, j'invite les États Membres à faire part à l'UIT de leur intérêt en vue d'accueillir le FMPT-26. On trouvera de plus amples informations sur la tenue du FMPT-26 dans l'annexe.

Si votre gouvernement souhaite accueillir cette manifestation, nous vous invitons à prendre contact avec [wtpf@itu.int](mailto:wtpf@itu.int) avant le **20 décembre 2024** pour obtenir de plus amples informations.

J'attends avec intérêt de collaborer avec vous en vue d'assurer la réussite du septième FMPT.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Doreen Bogdan-Martin  
Secrétaire générale

**Annexe: 1**

## ANNEXE

### Informations détaillées concernant le septième Forum mondial des politiques de télécommunication/des technologies de l'information et de la communication (FMPT-26)

#### 1 Date limite pour les demandes d'informations complémentaires

Si votre gouvernement souhaite accueillir cette manifestation, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat, à l'adresse [wtpf@itu.int](mailto:wtpf@itu.int) avant le 20 décembre 2024 pour obtenir de plus amples informations. Le secrétariat pourra vous fournir un projet d'accord de pays hôte, une estimation financière et les informations supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

#### 2 Dates proposées

Compte tenu de l'emploi du temps chargé en 2026 avec la préparation de la Conférence de plénipotentiaires de 2026 et des manifestations déjà programmées (la série de réunions des groupes de travail du Conseil, la session de 2026 du Conseil, le SMSI, etc.), ainsi que des nombreuses fêtes religieuses, le secrétariat a déterminé des dates possibles pour la tenue du FMPT-26 en mars et juin 2026.

#### 3 Format, durée, participants

Le FMPT-26 durera trois jours. Comme pour les éditions précédentes, la participation sera ouverte aux représentants ministériels des gouvernements, ainsi qu'aux dirigeants du secteur privé, aux représentants d'établissements universitaires et aux membres de l'UIT, l'objectif étant de permettre un dialogue constructif et la prise de décisions au plus haut niveau pour l'élaboration des politiques. Les éditions précédentes du FMPT ont réuni environ 800 participants.

#### 4 Budget

Pour obtenir un budget prévisionnel fondé sur les éditions précédentes du FMPT, veuillez contacter le secrétariat à l'adresse [wtpf@itu.int](mailto:wtpf@itu.int).

#### 5 Exigences logistiques

Le tableau ci-dessous récapitule les obligations du pays hôte, telles qu'elles sont décrites dans l'Accord de pays hôte.

Informations générales	
a) Date de la manifestation	Options pour les dates auxquelles la manifestation pourrait avoir lieu, et dates associées pour l'installation et le démontage.
b) Lieu	Ville proposée pour la manifestation, avec des informations détaillées sur le secteur des TIC au niveau local, ainsi que sur l'infrastructure hôtelière et l'infrastructure de transport à l'appui de la manifestation.
c) Invitations et admission	Le pays hôte assure la délivrance gratuite des visas et autorisations d'entrée nécessaires à tous les participants et fonctionnaires de l'UIT préalablement inscrits.
d) Privilèges et immunités	Le pays hôte est partie à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 novembre 1947, et applique ses dispositions.

<b>Biens et services en nature fournis à l'UIT</b>	
Tous les frais et arrangements associés doivent être pris en charge directement par le pays hôte	
e) Voyages des fonctionnaires de l'UIT	<p>La manifestation ayant lieu en dehors du siège de l'UIT, le pays hôte devrait prendre en charge les billets d'avion, les faux frais au départ et à l'arrivée, l'hébergement, l'assurance voyage et l'indemnité journalière de subsistance pour les missions du personnel, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– <b>Avant la manifestation:</b> Environ 5 fonctionnaires de l'UIT voyageront avant la manifestation pour rencontrer les représentants du pays hôte et les prestataires de services (en moyenne 4 nuits d'hôtel par personne).</li><li>– <b>Pendant la manifestation:</b> Environ 40 fonctionnaires de l'UIT se rendent dans le pays hôte pendant la durée de la manifestation (en moyenne 4 à 5 nuits d'hôtel par personne), ainsi que 18 interprètes.</li></ul>
f) Site de la manifestation	<p>Mise à disposition d'un site pour la manifestation pouvant satisfaire aux exigences préliminaires ci-après, compte tenu des besoins des personnes handicapées. Les informations détaillées figurent dans l'Accord de pays hôte.</p> <p>Les salles de réunion suivantes, équipées des capacités audiovisuelles requises:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– 1 salle de conférence principale d'environ 800 places.</li><li>– 1 salle de conférence d'environ 300 places.</li><li>– 1 salle de conférence d'environ 100 places.</li><li>– 2 salles de conférence d'environ 50 places.</li><li>– 5 salles de réunion aménagées traditionnellement, de 10 à 20 places.</li><li>– Espaces de bureau pour les fonctionnaires de l'UIT et le personnel local.</li><li>– Espaces de socialisation pour les participants.</li></ul>
g) Services liés à la manifestation	<p>Fourniture par les prestataires désignés par le pays hôte des services liés au site et à la tenue de la manifestation: services liés au site; services audiovisuels; services de protocole et de sécurité; services de transport pour les délégués.</p>

\_\_\_\_\_